



Procès-verbal du Comité Syndical Séance du 10 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix décembre à 18h00, se sont réunis à la Mairie-annexe de la Madeleine les membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de la Madeleine sous la présidence de Nicolas CRIAUD, Président, dûment convoqués le 4 décembre 2025.

Étaient présents : Nicolas CRIAUD ; Claude BODET ; Nicolas AMBROSINI ; Roger COUE ; Jean-Claude DENIE ; François FONTAINE ; Catherine RICHOMME ; Denis LENORMAND ; Caroline LEBEAU.

Était excusé : Jean-Noël DESBOIS.

Secrétaire de séance : Caroline LEBEAU

Approbation du procès-verbal de la séance du 30 septembre 2025

Le procès-verbal ne suscite aucune remarque et est approuvé à l'unanimité.

1 - Dissolution du budget annexe vente d'électricité et transfert de l'activité vers le budget principal du Syndicat intercommunal de la Madeleine

Monsieur le Président indique que ce transfert du budget annexe vers le budget principal représentera un delta annuel positif pour le budget principal estimé à environ 15 500 €.

VOTE : À L'UNANIMITÉ

2 - Mise à jour des durées d'amortissement

Monsieur le Président précise que les dépenses imputées aux comptes 204XXX concernent principalement Territoire d'Energie Loire-Atlantique (TE44).

VOTE : À L'UNANIMITÉ

3 - Débat d'orientation budgétaire 2026 - Budget principal

Monsieur le Président indique qu'habituellement le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est présenté au Comité Syndical en février et le Budget Primitif en mars mais compte tenu des échéances électorales, il a paru plus sain d'avancer le calendrier budgétaire. Le DOB sera donc prévisionnel car le projet de loi de finances n'a pas encore été adopté, il n'a pas d'impact immédiat sur le SIVOM mais sur les Communes de Guérande et de Saint-Lyphard.

Monsieur le Président présente le DOB.

Slide 3

L'augmentation des autres charges de gestion courante est due à l'augmentation importante des effectifs de

l'école maternelle.

Slide 6

Il s'agit surtout d'un budget technique, de la poursuite d'investissements actés au Budget Primitif 2025.

Les investissements actés lors de la commission travaux sont le gros entretien de la salle des sports et de l'école élémentaire (50 K€), la mise en sécurité du muret et de la charpente du local du cimetière (21 K€), le billodrome de l'école élémentaire JDLF (5 K€) et le local de stockage au stade (10 K€).

Slide 7

L'attribution de la subvention FAFA liée au terrain synthétique a été indiquée verbalement, la notification est en cours.

Jean-Claude DENIE demande pourquoi les travaux de l'allée en enrobé prévus au stade de football ne sont pas indiqués dans la liste des investissements 2026. Monsieur le Président répond qu'il s'agit d'un budget technique, il appartiendra à la nouvelle équipe d'inscrire cette dépense au budget via une décision modificative. Cette dépense est conditionnée au versement de la subvention FAFA.

Claude BODET indique qu'un gros dossier de demande de subvention est à transmettre à la Fédération. Il demande si l'homologation finale a été faite, il faudra repartir sur les résultats des tests in situ, la ville de Guérande a certainement reçu les résultats. Thomas LEMONNIER indique qu'il se rapprochera du service des sports afin de collecter les informations nécessaires au dépôt du dossier de demande de subvention.

Jean-Claude DENIE a été étonné de voir que le terrain synthétique de Guérande a été classé T5/E7 au lieu de T5/E6 en éclairage alors que l'éclairage est identique sur les deux stades. Monsieur le Président répond que l'éclairage sur Guérande était existant, il a été réalisé en 2017, 2018 de mémoire. Claude BODET précise qu'il y a un reclassement tous les 4 ans. Jean-Claude DENIE indique que la subvention de 25 K€ dépend également de l'éclairage. La notification de subvention a bien été reçue pour le terrain synthétique de Guérande.

Claude BODET rappelle que les subventions d'investissement des Communes ont augmenté de plus de 120% depuis le début du mandat et jusqu'à la fin de celui-ci. C'est essentiel pour le développement du bourg de la Madeleine.

Slide 9

Denis LENORMAND indique que le Syndicat est dans une démarche de budget raisonnable et technique avec un PPI qui aujourd'hui reprend tous les éléments en cours, il n'y a pas de nouveauté. La nouvelle mandature pourra réactualiser le PPI en milieu d'année si nécessaire. Claude BODET précise qu'il s'agit de la fin du PPI pour ce mandat et un nouveau PPI sera écrit par la nouvelle mandature.

Monsieur le Président termine la présentation du DOB et demande aux membres de l'assemblée s'il y a des questions.

Caroline LEBEAU demande s'il est possible de faire un point sur les travaux en cours.

Monsieur le Président les énonce.

Pour les travaux rue des Dolmens, le calendrier de l'opération est le suivant :

- Dépôt d'une DP modificative (semaine 48)
- Consultation marché subséquent (semaine 49)
- Notification marché possible en décembre semaine 51 ou 52
- Période de préparation en janvier 2026
- Démarrage travaux février 2026 pour un délai d'environ 2,5 mois, fin des travaux de voirie mi-avril (avant l'été 2026).

Pour la réhabilitation du sol de la salle des sports, des travaux de peinture, d'électricité et de menuiseries sont prévus jusqu'à mi-décembre. Les travaux devraient être réceptionnés avant la fin de l'année.

VOTE : À L'UNANIMITÉ

4 - Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2026

Monsieur le Président demande s'il y a toujours des AP/CP sur le budget du Syndicat. Thomas LEMONNIER répond qu'il reste l'autorisation de programme des travaux rue des Dolmens. Les AP de l'accueil périscolaire et du terrain synthétique ne sont pas encore clôturées.

VOTE : À L'UNANIMITÉ

5 - Participation financière du syndicat aux dépenses de fonctionnement des classes maternelles et élémentaires privées - Actualisation du coût par élève

Claude BODET reprecise que l'augmentation de la subvention versée à l'OGEC de l'école Saint-Joseph est due à l'augmentation des effectifs des élèves maternels. La différence de coût est importante entre un élève maternel et élémentaire. Un élève en école maternelle mobilise beaucoup plus d'encadrement, de personnel et ces charges sont intégrées dans le calcul du coût d'un élève.

Denis LENORMAND estime qu'il faudrait être plus attractif dans nos écoles publiques de façon que le coût d'un élève redescend, il y a double pénalité car les charges augmentent (moins d'élèves dans les écoles publiques), et la subvention versée à l'école privée est plus importante car le coût d'un élève augmente.

Monsieur le Président précise que ce coût par élève varie d'une commune à l'autre.

VOTE : À L'UNANIMITÉ

6 - Tarifs du Syndicat 2026

Monsieur le Président indique que l'augmentation est de 2% sur les tarifs présentés entre 2025 et 2026.

VOTE : À L'UNANIMITÉ

7 - Convention d'objectifs avec l'association la Madeleine Football

Monsieur le Président indique qu'en plus de la subvention financière versée à l'association, une subvention en nature est comptabilisée avec la mise à disposition des équipements publics en y intégrant les frais d'entretien, les fluides, l'amortissement de la structure...

Il s'agit d'une mise à jour de la précédente convention triennale. Le Club avait posé la question de savoir comment était calculé les montants présentés dans l'annexe 4 de cette convention. Monsieur le Président ajoute qu'il est plus simple de réaliser ces calculs pour certaines structures que pour d'autres. Le stade de football est uniquement mis à la disposition de l'ASM Football alors que pour l'ASM Basket, la salle des sports est mise à disposition d'autres associations.

La valorisation des équipements est de 191 056 €.

Claude BODET ajoute que cette convention met en relief le soutien du SIVOM à la vie associative madeleinaise. Les usagers résument le plus souvent le soutien de la collectivité à la subvention financière versée alors que ce sont des sommes importantes qui sont allouées chaque année aux associations.

Jean-Claude DENIE ne prend pas part au vote et quitte la salle.

VOTE : À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

8 - Convention d'objectifs avec l'association la Madeleine Basket

La mise à disposition des équipements est valorisée pour 85 585 €.

François FONTAINE demande comment est réalisé ce calcul pour un bâtiment multi-usage comme celui de la salle des sports. Monsieur le Président répond que ce calcul a été réalisé par le service finances en fonction du temps d'occupation de la salle des sports par l'ASM Basket. Il n'y a pas de conventions d'objectifs avec les autres associations sportives fréquentant la salle des sports car le seuil de 23 000 € n'est pas atteint.

Claude BODET ajoute que c'est une obligation légale afin de mettre en lumière la destination des fonds publics.

VOTE : À L'UNANIMITÉ

Monsieur le Président indique que l'ordre du jour est épuisé, les dates à noter sont :

- La cérémonie des vœux : Mercredi 7 janvier 2026 à 19 heures, salle Saint-Joseph.
- Le prochain Comité Syndical : Vendredi 13 février 2026 à 18 heures.

Samedi 13 décembre se tiendra les festivités de Noël à la Mairie-Annexe organisés par le Comité des fêtes et les commerçants et artisans de la Madeleine. Un concert aura également lieu à 15 heures 30 à l'église.

Monsieur le Président clôt la séance à 18 heures 40.

Secrétaire de séance

Caroline LEBEAU



A handwritten signature in dark ink, appearing to be "Caroline Lebeau", written over the stamp.

Président

Nicolas CRIAUD



A handwritten signature in dark ink, appearing to be "Nicolas Criaud", written over the stamp.